

# L'arme et la Paix

Journal trimestriel édité par l'association Initiatives Citoyenneté Défense - Février 2015 - n°30

## ÉDITO

## Même pas peur !

Face aux fanatismes terroristes, le peuple de France a fait montre d'une belle réaction d'unité et de détermination. De façon spontanée dès le soir du drame, puis de façon massive le dimanche suivant, les citoyens ont délivré au coude à coude un retentissant message, à bon entendeur : « même pas peur... » et « non à la haine ». Cette force paisible a ainsi déjoué les plus dangereuses récupérations, et en a rendu fuites bien d'autres... Le défilé officiel, tristement entaché de dictateurs et de criminels de guerre, en a de fait été presque occulté.

La force de cette volonté populaire est bien apparue comme la principale source de la résilience et de l'esprit de défense d'une nation, si souvent évoqués après ces journées sanglantes. La précipitation de certains à vouloir réduire nos libertés – au nom de leur défense – doit nous rappeler ces paroles de Benjamin Franklin : « *Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux.* » D'autant que ces événements nous renvoient au bilan désormais avéré des politiques d'interventions militaires et de déstabilisations, conduites par nos mêmes « penseurs suprêmes ». Alors qu'elles prétendaient combattre le terrorisme, force est de constater que ces politiques (en Afghanistan, en Libye, en Syrie) n'ont fait que le renforcer ou le répandre.

La situation humaine et militaire est on ne peut plus inquiétante en Afghanistan, de nouveau détenteur de tristes records mondiaux en matière de pauvreté, d'obscurantisme... et où les Talibans reprennent l'ascendant. Daesh a prospéré avec le soutien de puissants « amis » de l'empire. Là où il n'y avait pas de mots assez forts pour encourager le soutien aux combattants de l'opposition syrienne et leur fourniture en armes<sup>(1)</sup>, on doit désormais lutter contre le jihad en Syrie de jeunes de nos banlieues. Avec l'intervention militaire en Libye, c'est un chaos meurtrier qui a été répandu dans tout le pays, désormais hors de contrôle. Un arsenal considérable est passé aux mains de groupes terroristes et mafieux en tous genres, déstabilisant la plupart des pays limitrophes... et justifiant de nouvelles interventions militaires. Avec une ardoise de 100 000 Euros par heure pour les contribuables français. Rendons ici hommage au courage de nos soldats, engagés sur des théâtres d'opérations difficiles, et en rien responsables de ces politiques.

La politique de la France en Ukraine n'a guère été plus éclairée et on mesure aujourd'hui la gravité d'une situation de guerre froidement alimentée aux portes de l'Europe, pour le seul bonheur des néoconservateurs US et de nouvelles bases de

l'OTAN aux frontières russes (on se rappelle qu'à la disparition de l'URSS, il avait été promis que ni la Pologne ni les pays baltes n'intégreraient l'OTAN...) On parle de plus de 6 000 morts en Ukraine – dont de très nombreux civils (les services secrets allemands ayant même avancé le chiffre effroyable de 50 000 morts). La réaction salutaire de Monsieur Hollande et de Madame Merkel pour arrêter ce carnage, à l'annonce d'une nouvelle défaite des troupes de Monsieur Porochenko, n'efface en rien leurs responsabilités politiques.

Tous Charlie ? Et si le temps était venu que les citoyens, dans un même élan de force souveraine, reprennent aussi les manettes sur les questions internationales et militaires ? Pour maîtriser ce qui se fait en leur nom. Et réduire l'intolérance et l'horreur, à leurs sources.

■ Denis Anselmet

<sup>(1)</sup> Ainsi Monsieur Fabius qui déclarait sur France 3 en mars 2013 : « Si on veut arriver à une solution politique (en Syrie), il faut bouger la situation militaire sur le terrain et il faut que les résistants puissent avoir des armes ...», tandis que la France demandait officiellement aux pays membres de l'UE de lever l'embargo européen sur les armes en Syrie.

## Les OPEX : un débat ouvert, des échanges de qualité



Dans le prolongement de son assemblée générale annuelle, l'association ICD a organisé le samedi 7 mars un débat public sur le thème : « Afghanistan, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Libye, Mali, etc. : quels bilans des opérations extérieures (OPEX) de la France ? » Alors qu'elles représentent un coût d'environ 100 000 Euros par heure pour les contribuables, quel bilan peut-on établir des différentes interventions militaires de la France ? Après une introduction permettant de poser les éléments de situation en termes factuels et documentés (voir notre dossier en pages intérieures), la parole fut donnée au public. Des échanges passionnés et passionnés, qui mirent en relief la diversité des situations, les différents angles d'analyses possibles (politique, militaire, financier, humanitaire, etc.) et les différentes évaluations qui en résultent. Ces échanges soulignèrent également le lien entre la structure de nos forces armées et les missions qui leur sont assignées par le politique. Une politique de défense au service de quoi, définie par qui ? Vaste champ d'une intervention citoyenne...

# LES OPÉRATIONS MILITAIRES EXTÉRIEURES DE LA FRANCE

par Marc Dorel

*Leur nombre n'a cessé de croître jusqu'en 2013 : les «OPEX» sont un outil politique et stratégique majeur et sont devenues la mission première de l'armée Française.*



*Soldats Français posant à l'entrée de Menaka, au Mali, carrefour stratégique entre le Niger, l'Algérie et le Mali.*

Le terme opération extérieure et son acronyme OPEX sont maintenant bien connus ainsi que les principales opérations de ces dernières années qui ont bénéficié d'une large couverture médiatique ayant pour but principal d'obtenir le soutien de l'opinion publique : Harmattan, en Libye, Licorne, en Côte d'Ivoire, Pamir, en Afghanistan, Daman, au Liban... Pourtant le concept d'« opération extérieure » reste pour beaucoup un concept « fourre-tout » utilisé en substitution de l'expression « guerre » et justifiant plus ou moins l'existence d'une armée professionnelle dans un pays qui n'est pas en guerre et qui ne connaît pas de menace militaire directe.

L'importance prise par ces opérations extérieures est cependant bien réelle conduisant en 2011 le ministre de la défense, Gérard Longuet, à initier une réflexion sur la construction d'un monument consacré aux soldats morts au cours des opérations extérieures. Le rapport du groupe de travail, présidé par le Général d'Armée Bernard Thorette, a été finalisé en septembre 2011. Il

souligne la différence entre les opérations extérieures contemporaines et celles de l'après deuxième guerre mondiale marquées par les conflits liés à la décolonisation. Il propose de faire débuter le recensement des opérations extérieures après la guerre d'Algérie avec ce qui correspond pour les militaires à « une nouvelle génération du feu ». Les opérations extérieures seraient alors définies comme « tout emploi des forces armées hors du territoire national (quelles soient déployées sur le théâtre ou opèrent à partir du sol français) dans un contexte caractérisé par l'existence de menaces ou de risques susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique des militaires. »

Une première approche pour avoir une vision d'ensemble de ces opérations malgré leur diversité est de partir de leur inventaire, même s'il faut garder en mémoire le caractère hétérogène de telles listes.

# DOSSIER OPEX

## Des opérations en nombre croissant dont la nature change

La liste donnée dans le rapport Thorette couvre une période allant depuis la fin de la guerre d'Algérie jusqu'à l'année 2005. Elle dénombre un total 126 opérations extérieures distribuées en 12 secteurs géographique. On constate immédiatement l'importance du continent africain représentant à lui seul 4 secteurs géographiques et 52 opérations (soit 42% du total). La majorité de ces interventions (64%) ont été placées d'une manière ou d'une autre dans le cadre de l'ONU ce qui signifie que le complément étaient en dehors de ce cadre. Un total de 28 opérations ont eu lieu dans le cadre d'accords de défense et d'assistance concernant principalement des états africains.. Les éléments tirés de la base de données du site OPEX<sup>[1]</sup> confirment, sur une période allant de la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à 2011, cette répartition géographique. L'Afrique y tient la première place avec 48% des opérations, loin devant l'Europe (17%) et le Proche-Orient (16%). La répartition chronologique montre le caractère récent du phénomène OPEX qui prend son essor à partir des années 70 avec un pic très marqué dans la décennie 90 juste après la fin de la Guerre Froide.

La forte augmentation des opérations observée à partir des dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle témoigne de l'apparition d'un nouveau type d'opération qui n'appartient plus au contexte de l'après deuxième guerre mondiale et aux processus décolonisation mais qui correspond au contexte de la fin de la Guerre Froide et de l'après Guerre Froide. Avant cela l'utilisation des forces françaises en dehors de la métropole restait limité et marginale (Tchad dans les années 70, Kolwezi en 1978, Corée de 1950 à 1953 ou Liban à partir de 1978) du fait de l'opposition des deux blocs et du recours au veto au Conseil de Sécurité de l'ONU.

Avec la fin de la guerre froide plusieurs facteurs contribuent à la multiplication des interventions françaises en dehors du territoire national. D'abord le passage d'un équilibre bipolaire à un monde unipolaire n'amenant pas comme, certains l'on cru,

la fin de l'histoire ou celle de la guerre mais dans lequel les crises se sont multipliées. Ensuite la place de la France au Conseil de Sécurité qui l'oblige, sauf à perdre son statut de grande puissance, à s'impliquer dans la résolution des crises. Enfin la perte de légitimité du principe de non ingérence dans les affaires intérieures d'un pays au profit de considérations humanitaires qui rendent plus acceptable par les populations ce type d'intervention. Ces divers facteurs ont conduit à la multiplication des opérations placées d'une manière ou d'une autre sous le mandat de l'ONU qui se sont ajoutées au fond traditionnel lié aux accords de défense et d'assistance.

L'évolution correspondante de la doctrine de la France est apparue dès le Livre Blanc de 1994 : la défense du territoire et de l'intérêt national ne constituent plus le mobile principal de la défense. Cette évolution a été accompagnée du choix stratégique de 1996 concernant la suspension de la conscription et la professionnalisation des armées. Ce choix s'appuyait sur diverses considérations : la disparition d'une menace militaire majeure à nos frontières, l'impératif d'une politique active au sein de l'ONU afin d'y justifier un siège au conseil de sécurité, la nécessité de remplir nos obligations avec nombre de pays africains, les limites de la construction d'une Europe de la défense et, au final, la nécessité de disposer d'un ensemble de forces homogènes, disponibles sans délai, aptes aux actions offensives et donc bien adaptées aux opérations extérieures.

Ainsi, avec la suspension de la conscription en 1997 et la professionnalisation des armées dans le monde de l'Après Guerre Froide les opérations extérieures sont devenues la mission première de l'armée française.

## Des opérations aux objectifs très divers

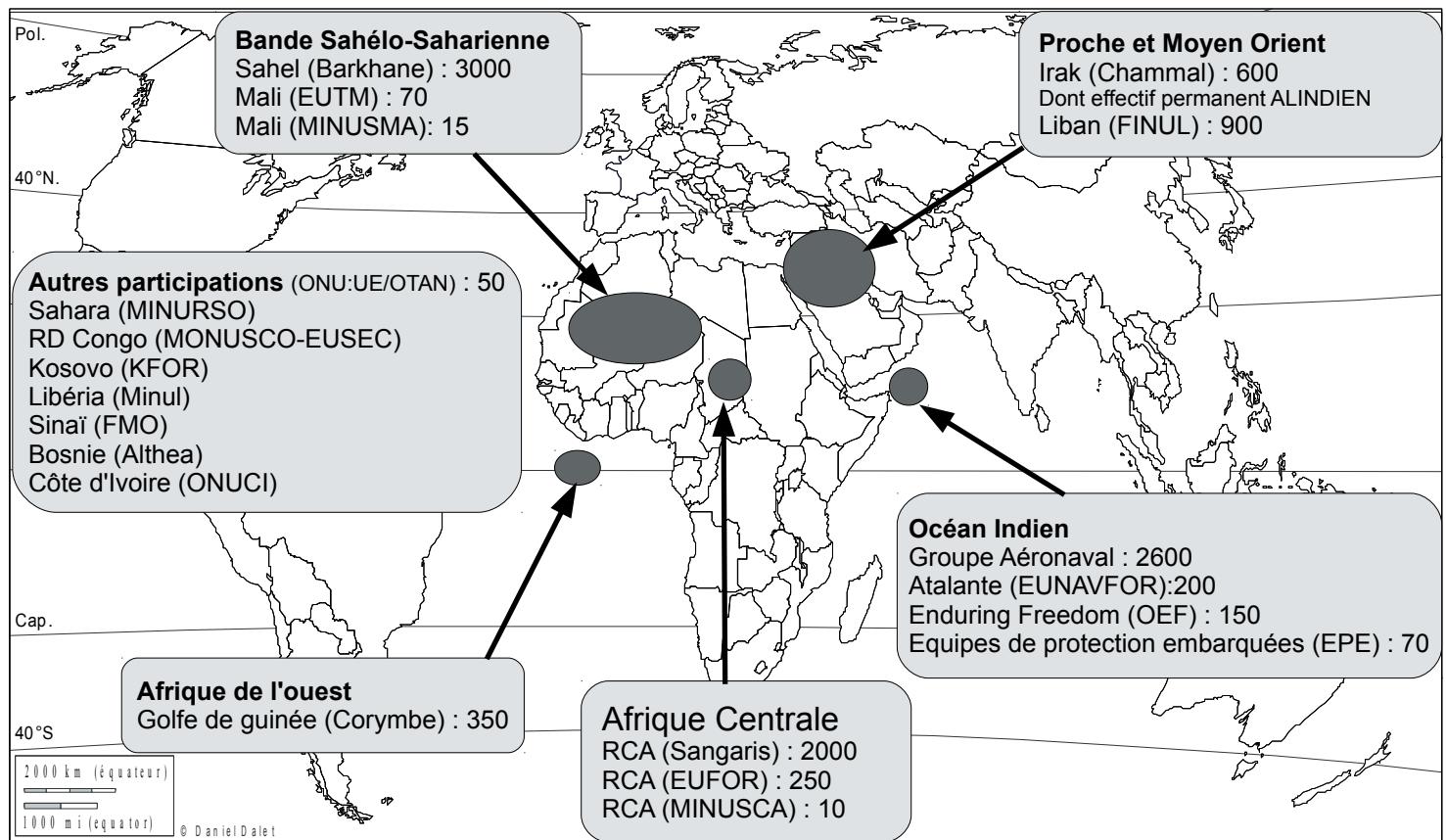
La singularité des opérations extérieures se constate d'abord par rapport à la constitution de 1958 qui définit le temps de paix et le temps de guerre. Ces opérations ressortent de l'utilisation des forces armées dans des conflits ou des crises

Le rapport Thorette répertorie 126 «OPEX» de 1962 à 2005. Le continent africain à lui seul représente 42% de ces opérations, menées sous mandat de l'ONU ou dans le cadre des accords bi-latéraux avec les pays concernés.

Répartition par secteur géographique		Répartition par cadre de l'opération	
Afrique Australe	3	accords de défense et d'assistance	
Afrique Centrale	36	commandement ONU	
Afrique du Nord	2	mandat ONU	
Corne de l'Afrique	12	ONU/CEDEAO	
Amérique du Sud	1	ONU/OSCE	
Asie	5	ONU/OTAN	
Caraïbes	12	ONU UBO puis UE	
Europe	28	opérations multilatérales	
Europe centrale	1	OSCE	
Moyen Orient	13	OTAN	
Océanie	2		
Proche orient	11		

Répartition par secteur géographique		Répartition chronologique des opérations	
Afrique Australe	21	De 1945 à 1949	3
Afrique Centrale	89	De 1949 à 1959	4
Afrique du Nord	11	De 1960 à 1969	3
Corne de l'Afrique	27	De 1970 à 1979	28
Amérique du Sud	12	De 1980 à 1989	58
Atlantique	3	De 1990 à 1999	143
Caraïbes	17	De 2000 à 2009	62
Europe	49	Après 2000	8
Europe centrale	2		
Moyen Orient	18		
Océanie	9		
Proche orient	48		

### Les militaires français en opération extérieure au 9 février 2015



Source : Etat-Major des armées

qui ne s'apparentent ni à l'un ni à l'autre : interventions dans le cadre d'accords de défense, opérations de rétablissement et de maintien de la paix, missions de lutte contre le terrorisme, protection de ressortissants à l'étranger, défense des intérêts économiques nationaux, actions d'assistance humanitaire et de secours d'urgence lors de catastrophes naturelles ou technologiques.

De ce fait, les opérations extérieures présentent une grande diversité des types d'engagement et de conditions d'emploi. Les forces peuvent être placées sous commandement multinationaux, sous la bannière de l'ONU, de l'OTAN, de l'Union européenne. Elles peuvent prendre part à des opérations de simple observation ou d'assistance humanitaire mais aussi intervenir dans des conflits de haute intensité.

Les opérations extérieures se caractérisent également par la nette subordination du militaire au politique qui conserve la main tout au long du processus militaire. Il est vrai que la décision de participer à une opération extérieure ne s'impose jamais de lui-même. C'est un choix politique, et de ce fait discutable voire contestable, et non pas une obligation incontournable telle que la défense du territoire national. Pourtant les pouvoirs du parlement sur ces choix politiques sont limités malgré la réforme constitutionnelle de 2008 (amendement de l'article 35). La représentation nationale se prononce par vote sur l'opportunité de poursuivre l'opération extérieure dans les quatre mois qui ont suivi son déclenchement mais la décision du déclenchement de l'opération relève de l'exécutif.

Militairement, les opérations extérieures présentent cinq grandes caractéristiques : la durée, la dispersion, la diversité, le durcissement et l'omniprésence de la technologie. Il faut y ajouter l'importance de l'information essentielle pour l'adhésion des populations de la zone de crise et celle de l'opinion publique nationale. On peut concevoir les difficultés que posent les opérations extérieures en termes de formation, de coordination, de capacité pour une éventuelle entrée en premier ou de moyens nécessaires pour tenir dans la durée jusqu'à la résolution de la crise. Ainsi l'autorité politique peut-elle être tentée de privilégier la projection de puissance sur la projection de forces comme ce fut le cas avec l'opération Harmattan en Libye en 2011. Cette option limite considérablement le risque politique avec des interventions courtes et des pertes minimisées mais ne permet pas la résolution durable d'une crise. Au contraire même puisqu'elle rend totalement dépendant de forces au sol, locales ou étrangères, sur lesquelles on n'a aucune réelle maîtrise.

#### Des opérations menées avec des partenaires

Cependant, si les moyens de la France restent de premier plan en terme de capacité et de formation des personnels, ils sont clairement insuffisants pour tenir dans la durée de sorte que la résolution réelle des crises passe par une répartition des rôles avec un ou plusieurs partenaires.

La France est membre de trois grandes entités qui peuvent

# DOSSIER OPEX

fournir un cadre et un soutien aux opérations extérieures qu'elle décide de mener ou auxquelles elle décide de participer : l'Union Européenne, l'OTAN et l'Organisation des Nations Unis.

Les possibilités offertes par l'Union Européenne sont très limitées car dans la pratique l'Europe de la défense n'existe pas, les nations européennes faisant individuellement le choix de s'en remettre à l'OTAN et à la garantie américaine. Ainsi, la plupart des opérations dites européennes ont été des opérations nationales ou binationale placées sous la bannière européenne pour des raisons politiques.

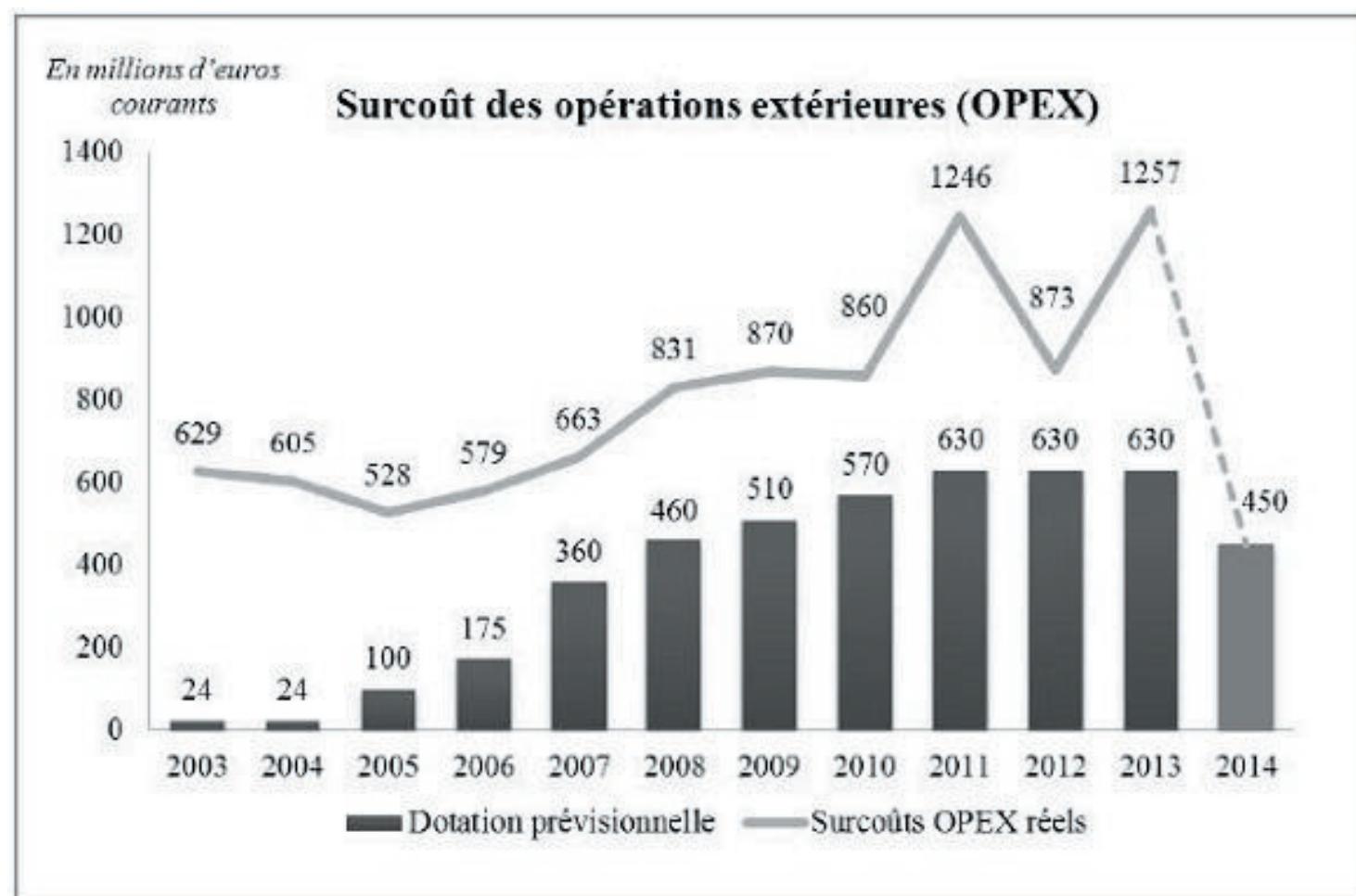
Le cadre de l'OTAN propose plus de moyens ainsi que de réelles solutions capacitaire mais présente un inconvénient majeur : aucune opération ne peut y être envisagée, organisée et menée sans l'accord et le soutien des américains alors que la stratégie américaine se tourne aujourd'hui plus vers l'Asie que vers l'Europe.

Reste l'ONU dont le concours est clairement indispensable non seulement en terme de légitimité mais aussi, compte tenu des moyens limités de la France, pour permettre la poursuite d'une opération dans la durée. Cette collaboration peut s'envisager soit par la participation à une force Onusienne comme c'est le cas de la FINUL au Liban soit en agissant sous mandat

de l'ONU. Cette dernière option, qui consiste concrètement à initier une opération puis à oeuvrer pour obtenir le concours d'une force de l'ONU et se positionner alors en soutien de celle-ci tout en continuant à agir de manière autonome, est aujourd'hui la plus fréquente.

Du point de vue de l'ONU les opérations de maintien de la paix ne requièrent pas seulement des ressources en hommes mais font aussi de plus en plus appelle à des capacités de commandement et de réactivité. Ainsi l'ONU est attachée à la coopération des forces armées françaises qui peuvent assurer certaines missions, parfois ingrates, permettant à l'ensemble des contingents présents sur place de remplir leur tâche dans de bonnes conditions.

Concrètement, l'engagement français sous mandat de l'ONU mais pas sous casque bleu présente trois avantages majeurs pour l'ONU. Premièrement, le contingent français n'est pas compris dans le budget de l'ONU mais dans celui de la France. Deuxièmement, la chaîne de commandement nationale française qui est en charge des opérations du contingent français permet à celui-ci des opérations avec des règles d'engagement autonomes. Ce sont en général les opérations les plus risquées ce qui libère l'ONU de ces actions. Troisièmement, les moyens français ne sont pas définis par l'ONU permettant en cours d'action tous les renforcements nécessaires ce qui



ne serait pas possible à l'ONU compte tenu des règles internes de l'organisation.

Du point de vue des armées française la formule « *sous mandat mais pas sous casque bleu* » présente au moins deux avantages majeurs : la légitimité que donne le mandat de l'ONU et la liberté d'action laissée au commandement français puisque, vis à vis de l'ONU, le seul soucis est de rendre compte et non de demander des ordres.

Toutefois le déploiement des troupes sous casque bleu présenterait également des avantages. A l'avantages financier considérable résultant de la mise à disposition des forces s'ajouteraient le port du casque bleu qui ôte à la présence française une coloration néo-coloniale souvent reprochée. En revanche la contrainte de ne s'engager en opération extérieure qu'après une résolution du Conseil de Sécurité impose de réussir une manœuvre diplomatique avant toute manœuvre militaire ce qui peut conduire à des délais préjudiciables à l'action militaire.

Enfin, dans la mesure où 80 % des opérations de maintien de la paix se déroulent sur le continent africain, l'Union Africaine est un partenaire incontournable même si le potentiel actuel de ses contingents ne résout pas le problème de l'entrée en premier. Le choix d'un engagement des forces françaises en opérations extérieures sous mandat de l'ONU mais pas sous casque bleu offre ainsi des avantages diplomatiques, juridiques voire opérationnelles tout en renforçant la position de la France au Conseil de Sécurité mais cela au pris de contraintes financières non négligeables. Hors l'efficacité des forces armées qui donne à la France cette capacité d'action s'amenuise au gré des lois de Programmation Militaires.

## **La priorité aux investissements technologiques pour minimiser les risques**

Le modèle de 1996 se prive progressivement faute de ressources des moyens lourds et des moyens aéroterrestre qui avaient été conservés dans la double perspective de disposer d'une force en mesure de participer à tous les types d'OPEX possibles et de disposer des éléments fondamentaux de remontée en puissance d'un corps de bataille. Certes, donner la priorité à l'investissement technologique et à ses retombées, limiter au maximum le coût de la ressource humaine - du recrutement à la retraite en passant par la formation, l'entraînement, les dations en matériel ou l'infrastructure - pouvoir donc continuer d'agir tout en minimisant la prise de risque est très séduisant politiquement. Et cela d'autant plus que, joint au renforcement des forces spéciales, il pourrait donner l'illusion qu'il est possible de compenser l'absence de forces au sol. Mais ce choix n'est pas satisfaisant comme on a pu le constater en Libye en 2011.

L'évolution en cours prive petit à petit notre outil de défense de ses capacités d'action avec pour conséquence à court terme notre impuissance à conduire une politique extérieure autre que celle des vœux pieux. Mais, au delà, ce sont aussi nos capacités de remonter en puissance en cas de surprise stratégique

majeure qui sont réduites à leur plus simple expression. Nous serions alors condamnés à une totale dépendance vis à vis de l'allié américain ou à un « *tout ou rien nucléaire* » tout à fait illusoire.

« *L'indifférence autour des questions de défense et la méconnaissance des questions militaires sont largement partagées par nos concitoyens et leurs élites* » peut on lire dans l'introduction du bulletin n° 10 d'août 2014 du cercle de réflexion G2S « *Défense et opérations extérieures* ». Cette affirmation n'est que trop vraie. Mais il faut bien reconnaître que personne n'aime la guerre et que, en règle générale, le citoyen préfère orienter ses pensées vers des sujets plus agréables ou plus directement utiles à sa vie quotidienne. Affaires de spécialistes pense-t-il peut être ?

Et pourtant, derrière ces questions de spécialistes il y a aussi des choix qui eux relèvent du politique et concernent tous les citoyens. On le voit bien pour ce qui concerne les opérations extérieures : quelles opérations ? Pour quelle politique ? Avec quel contrôle, quel budget ? Voilà des questions dont devraient s'emparer tous les citoyens. La France dispose encore de forces armées modernes et de qualité sur le plan humain comme sur le plan capacitaire. C'est un avantage en terme d'indépendance ou d'autonomie d'action et ce n'est, en-soi, ni un bien ni un mal. Cela dépend de l'utilisation qui en sera fait et des évolutions qui seront décidées.

Prenons le cas de l'Afrique où la France dispose de moyens prépositionnés importants et d'une stratégie d'action « *sous mandat mais pas sous casque bleu* » qui semble bien adaptée au contexte lui permettant d'agir avec rapidité et efficacité aux sollicitations internationales et de venir en aide aux populations. Il n'en reste pas moins que cette position reste ambiguë permettant tout aussi bien d'agir, dans le cadres d'accords de défense bilatéraux, au profit d'intérêts économiques favorables à la France mais pas nécessairement aux populations africaines. Le paravent humanitaire et onusien ne servant alors qu'à justifier le maintien sur zone de ces forces. Il est fondamental de sortir de cette ambiguïté et c'est bien aux citoyens qu'il appartient d'y veiller. C'est une responsabilité qu'ils ont vis à vis des pays africains, vis à vis de leur propre pays mais aussi, ne l'oubliant pas, vis à vis des militaires français engagés sur le terrain.

■ Marc Dorel

<sup>[1]</sup> Site OPEX, site internet sur les opérations militaires de 1945 à nos jours (<http://jgrattepanche.free.fr/index.php>)

## La loi Cazeneuve « contre le terrorisme » : le danger d'un Patriot Act à la française ?

La loi Cazeneuve, adoptée à l'automne dernier - mais initiée déjà pendant la guerre israélienne contre Gaza, en juillet dernier - est venue compléter un arsenal répressif déjà existant dans le code pénal français, pour renforcer la « *lutte contre le terrorisme* ». Elle prolonge ainsi les textes qui avaient été mis en place par Messieurs Sarkozy et Horteufex, dans le mandat précédent, en instaurant notamment un « *délit d'entreprise individuelle de terrorisme* ». Elle prévoit aussi des dispositions nouvelles d'interdiction de « *l'apologie du terrorisme* », qui ont fait l'objet de nombreuses critiques des spécialistes du droit et des libertés, car elles ouvrent à beaucoup d'interprétations arbitraires, notamment en matière de restriction de la liberté d'expression, et ce bien au-delà de la lutte contre des « *djihadistes présumés* ».

L'analogie avec le « *Patriot Act* » nord-américain, mis en place aux USA après le 11 septembre 2001, est patente. On notera que la loi Cazeneuve a été rédigée pour permettre de « *sanctionner pénalement les Français* » partant se livrer à des « *activités terroristes, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité* », mais que les jeunes Français qui partent renforcer une armée d'occupation (israélienne) coupable de crimes de guerre à Gaza n'y sont visiblement pas soumis.

Définir le « *terrorisme* » et caractériser les « *actes de terrorisme* » apparaît de ce fait comme un exercice potentiellement ambigu, et c'est bien là que réside le danger. On se souvient en France que le gouvernement de Vichy dénonçait les résistants comme des « *terroristes* ». Et que partout dans le monde, les oppresseurs et occupants militaires adoptent ce terme pour qualifier leurs opposants, notamment ceux qu'ils veulent réduire par les armes. On se souvient aussi que les grandes puissances ont financé, soutenu et lourdement armé les Talibans d'Afghanistan, les Djihadistes de Libye et de Syrie, avant de les qualifier aujourd'hui de « *terroristes* ».

Récemment mise en application, la nouvelle loi Cazeneuve permet d'interdire tout citoyen de sortie du territoire « *lorsqu'il existe des raisons sérieuses de croire qu'il projette des déplacements à l'étranger ayant pour objet la participation à des activités terroristes, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité* ». Peu à peu se constitue un arsenal juridique de répression dont les critères seront ceux de l'exécutif en place et de son idéologie. Il y a là menace pour les droits démocratiques fondamentaux.

En stipulant « *lorsqu'il existe de sérieuses raisons de croire...* » la nouvelle loi Cazeneuve établit de fait un « *délit d'intention* », soumis à l'appréciation du pouvoir en place et qui ouvre la voie à de possibles dérives. ■

## Israël contre Nobel

En juillet dernier, sept Prix Nobel de la paix, des intellectuels et des artistes du monde entier appelaient à un embargo militaire envers Israël, dont nous publions des extraits.

« *Israël a, une fois de plus, lâché l'entièvre puissance de son armée contre la population palestinienne prisonnière, particulièrement dans la Bande de Gaza assiégée, dans un acte inhumain et illégal d'agression militaire. La capacité israélienne à lancer impunément des attaques aussi dévastatrices trouve son origine dans l'existence d'une vaste coopération militaire internationale et de commerce d'armement qu'Israël entretient avec des gouvernements complices à travers le monde. De 2008 à 2019, les États-Unis ont prévu de fournir à Israël une aide militaire d'une valeur de 30 milliards de dollars, tandis que les exportations annuelles d'armements israéliens s'élèvent à des milliards de dollars.*

*Au cours des années récentes, les pays européens ont exporté des milliards d'euros d'armes en Israël, et l'UE a mis à la disposition d'entreprises militaires israéliennes des bourses de recherche valant des centaines de millions. Des pays émergents comme l'Inde, le Brésil et le Chili accroissent rapidement leurs commerce et coopération militaires avec Israël, en dépit de leurs affirmations de soutien aux droits palestiniens. En important et exportant des armes d'Israël et en facilitant le développement de la technologie militaire israélienne, les gouvernements envoient de fait un message clair d'approbation de l'agression militaire israélienne, y compris de ses crimes de guerre et de ses possibles crimes contre l'humanité.*

*La technologie militaire israélienne est commercialisée avec le label « testé sur le terrain » et elle est exportée mondialement. Le commerce [et la coopération] avec Israël sont un encouragement à l'impunité (...) et facilitent l'enracinement du système israélien d'occupation, de colonisation et de négation systématique des droits palestiniens. Nous appelons les Nations unies et les gouvernements à travers le monde à prendre des mesures immédiates pour imposer un embargo militaire complet et légalement contraignant envers Israël semblable à celui qui a été imposé à l'Afrique du Sud durant l'apartheid. »*

Pendant ce temps, le Pentagone livrait en juillet à l'armée d'occupation israélienne pour un milliard de dollars d'armes, afin de lui permettre (sic) de « *maintenir une capacité d'autodéfense forte et réactive* ». Tandis que l'Espagne et le Royaume Uni annonçaient une révision de leur politique d'exportation militaire vers Israël, la France décidait quant à elle de maintenir ses « *coopérations militaires* »... Voici une armée d'occupation qui ne manque de rien. ■

Signataires : Adolfo Peres Esquivel (Prix Nobel de la Paix, Argentine), Archévêque Desmond Tutu (Prix Nobel de la Paix, Afrique du Sud), Betty Williams (Prix Nobel de la Paix, Irlande), Jody Williams (Prix Nobel de la Paix, États-Unis), Mairead Maguire (Prix Nobel de la Paix, Irlande), Rigoberta Menchú (Prix Nobel de la Paix, Guatemala), Federico Mayor Zaragoza (ancien Directeur général d'UNESCO, Espagne), Richard Falk (ancien rapporteur spécial de l'ONU pour les Territoires palestiniens occupés, Etats-Unis), Ilan Pappe (historien, Israël), Nurit Peled (universitaire, Israël), etc...

# COUP D'ŒIL Ukraine

## UNE LUTTE RÉSOLUE

Alors qu'Internet regorge de vidéos de groupes nazis à l'œuvre en Ukraine, de nombreuses voix alertent sur un phénomène qui dépasse largement le conflit ukrainien. Le fascisme est en effet partout renaissant en Europe, comme l'ont souligné dans un récent appel d'anciens résistants, singulièrement dans les pays de l'ex-URSS, où des forces puissantes instrumentalisent le néonazisme pour parvenir à leurs fins. La lutte contre la Russie a bon dos. Dans les pays baltes, il est ainsi devenu monnaie courante que des monuments commémorant la victoire sur le nazisme soient profanés, avec la complicité passive des autorités locales.

Qui s'étonne encore que des nazis autoproclamés siègent dans des parlements européens, et même au parlement européen ?

Chaque année, des textes condamnant la glorification du nazisme, l'exhibition de croix gammées, les saluts bras tendu, etc. sont pourtant soumis au vote de l'assemblée générale des Nations Unies. Chaque année, ces textes sont repoussés par les votes des Etats-Unis, du Canada et des îles Marshall et ... l'abstention de l'Union européenne - dont la France. Ces votes, à l'ONU comme à l'OSCE, sont justifiés par la défense de la... liberté d'expression.

Faudra-t-il attendre que les nazis des bataillons Donbass, Azov, Aidar, Dniepr, défaits en Ukraine, viennent répandre leurs exactions chez nous pour réagir enfin ?

On se rappelle que la lutte contre le régime syrien avait conduit à instrumentaliser des groupes peu fréquentables, que l'on doit combattre désormais sur le terrain et qui organisent le djihad dans nos banlieues.

Les fascismes de tout poil ne s'instrumentalisent pas ; ils se combattent. ■ Denis Anselmet



Nazis du bataillon Aidar en Ukraine

## Albert Potton : un éternel jeune homme nous a quittés



Nous n'avions pu relater dans le dernier numéro de l'arme et la Paix le décès d'Albert Potton, âgé de 90 ans.

Cet éternel jeune homme, qui fut le dynamique trésorier de notre association, était de toutes nos initiatives. Nous garderons le souvenir de son ouverture permanente au monde et aux êtres humains, de sa belle dignité faite d'une énergie hors du commun et de sa fidélité à ses idéaux de jeunesse ; idéaux immortels d'un monde de justice, de liberté et de fraternité. Albert était un combattant aussi.

Né un 11 novembre, comme il aimait à le rappeler avec un regard amusé, il rejoignit sous l'occupation les forces françaises libres et se battit aussi dans le Vercors, où il fut confronté aux sombres exactions de la barbarie nazie. Militant communiste, infatigable militant du bonheur, il eut à cœur d'œuvrer toute sa vie pour la liberté, pour la paix, et pour transmettre aux plus jeunes ce devoir de mémoire auquel il était attaché, comme membre de l'ANACR et de l'ARAC notamment.

Albert, un grand merci. Tu seras toujours à nos côtés. ■

### SOUTENEZ Initiatives Citoyenneté Défense, abonnez-vous à «L'arme et la Paix»

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : .....

Code postal : ..... Commune : .....

e-mail : ..... Tél. : .....

- Je souhaite être tenu informé(e) des initiatives de l'association ICD :

par courrier  par courriel

- Je deviens membre de l'association ICD :  (ci-joint cotisation annuelle de 15 €, par chèque à l'ordre d'ICD, donnant droit à l'envoi gratuit de la publication trimestrielle)

(retourner à : Association ICD, MJC de Fontaine, 39 avenue du Vercors, 38600 Fontaine)

Pour nous joindre : [association.icd@online.fr](mailto:association.icd@online.fr) - site internet : <http://association.icd.free.fr> - <http://icd-citoyennetedefense.com>